

Chiffres de Pôle Emploi : la presse manipulée

Vous rendez compte tous les mois pour vos lecteurs des chiffres mensuels des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. Fin mars, la Dares et Pôle Emploi ont diffusé une nouvelle présentation de ces chiffres pour faire suite aux recommandations du Conseil National de l'Information Statistique (Cnis) venant après les polémiques de 2007 sur les chiffres du chômage. **Le Cnis préconisait notamment de centrer la communication sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (ensemble des catégories A, B, C dans la nouvelle dénomination) et non sur une seule sous-catégorie comme auparavant.**

Or le communiqué de presse officiel du gouvernement qui accompagne la publication des chiffres de demandeurs d'emploi, dont le dernier date du 27 avril 2009, reste délibérément centré sur le sous-ensemble des inscrits en catégorie A (demandeurs d'emploi sans activité réduite). Par ailleurs les Dom, dont on connaît la situation préoccupante en matière d'emploi, sont pratiquement inexistantes dans les statistiques figurant sur le communiqué.

Nous avons observé en avril la reprise par 93 organes d'information (journaux nationaux et régionaux, sites Internet) des chiffres de demandeurs d'emploi inscrits en février 2009. Conséquence de cette communication gouvernementale biaisée, **l'immense majorité des médias – 70 sur les 93 recensés – mettent en avant la seule catégorie A**, soit en réalisant leur accroche sur cette catégorie, soit en présentant à son propos seul des résultats détaillés. Seuls 3 médias citent en premier les chiffres des catégories ABC, en ligne avec les recommandations du Cnis.

Pourtant les demandeurs d'emploi inscrits, qu'ils aient ou non exercé une activité d'appoint, comme ceux que Pôle Emploi inscrit dans les catégories B et C, bénéficient tous des mêmes droits et des mêmes devoirs et doivent donc figurer au même titre dans les statistiques. **C'est donc l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A B C – au nombre de 3,48 millions fin mars 2009 en France métropolitaine (3,69 millions en y incluant les Dom) – qui doivent être mis en avant**, plutôt que les seuls 2,45 millions de demandeurs d'emploi de France métropolitaine inscrits dans la sous-catégorie A.

Ainsi le communiqué du Ministère, sur lequel se base logiquement la presse, ne respecte ni la logique ni l'éthique statistique.

L'intersyndicale (Dares, Insee, Pôle Emploi) et le Comité de défense de la Dares ont déjà dénoncé à plusieurs reprises les pressions extérieures qui ont amené le directeur de la Dares à choisir de communiquer sur ce sujet de façon contraire aux recommandations essentielles du Cnis. Cette décision met à mal l'indépendance de la statistique publique, organe précieux de la vie démocratique, et qui subit actuellement de fortes pressions dans les services statistiques ministériels.

Pour la Dares : syndicats CGT, CFDT, SNU (FSU)

Pour Pôle Emploi : syndicats SNU (FSU)

Pour l'Insee : syndicats CGT, CFDT, CFTC, UGA-CGC, FO, SUD